



HAL
open science

Hostis, de l'ennemi à l'hôte

Philippe Fleury

► **To cite this version:**

Philippe Fleury. Hostis, de l'ennemi à l'hôte. Colloque : L'hôte étranger, May 2007, Saint-Germain-La-Blanche-Herbe, France. pp.25-30. hal-01609453

HAL Id: hal-01609453

<https://hal.science/hal-01609453>

Submitted on 3 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'hôte étranger

Stratégies de l'hospitalité

SYMPOSIA

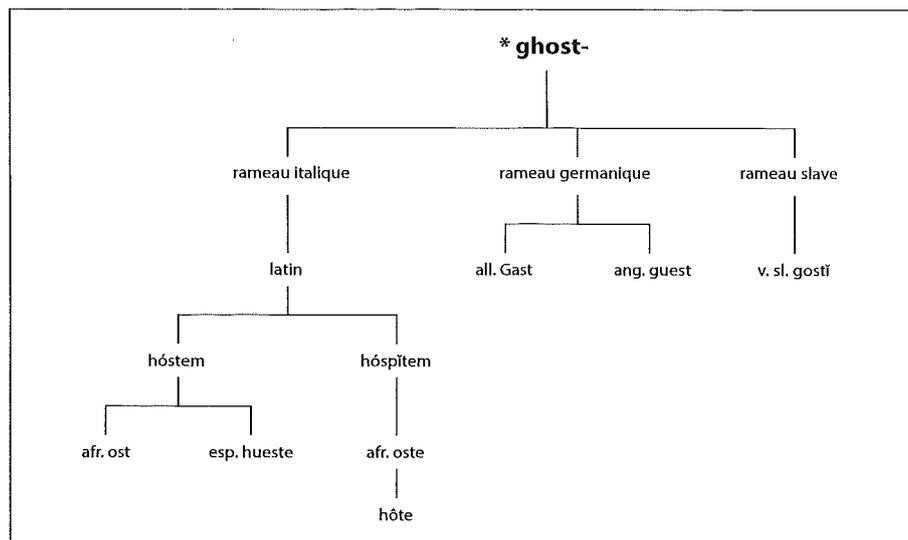
Presses
universitaires
de Caen

HOSTIS, DE L'ENNEMI À L'HÔTE

En français moderne, le mot « étranger » est au centre d'un triptyque dont les deux extrémités sont occupées par des antonymes : « hôte » et « ennemi ». Ces trois mots viennent de trois mots latins qui, à quelques nuances près, ont le même sens qu'en français. « Hôte » vient de *hospitem*. *Hospes*, -*itis*, m. désigne l'hôte dans les deux sens du mot français : celui qui donne l'hospitalité et celui qui la reçoit. Cet emploi est attesté depuis les origines de la littérature latine : Naevius, Ennius, Plaute¹. *Hospes* désigne aussi l'étranger, en traduction du grec *xenos* de Plaute² à l'époque tardive, et, en emploi figuré, « celui qui n'est pas au courant », l'« ignorant ». « Étranger » vient de *extraneum*. L'adjectif *extraneus*, -*a*, -*um* signifie « extérieur », « du dehors »³. De formation sans doute populaire, il est attesté depuis le I^{er} siècle avant J.-C. mais surtout employé à partir du II^e siècle après J.-C. Le latin classique préfère utiliser *peregrinus*, -*a*, -*um* au sens d'« étranger » (ce mot va donner le français « pèlerin »). « Ennemi » vient de *inimicum*. Cet adjectif avec préfixe privatif in- (*in-amicus* : « celui qui n'est pas ami ») désigne l'ennemi privé (par opposition à *hostis*, l'ennemi public)⁴. Il est lu depuis les débuts de la littérature latine conservée (Ennius, Plaute).

Arrêtons-nous quelques instants sur la racine indo-européenne du premier de ces trois mots : *hospitem*. Dans le rameau italique, la racine **ghost-* a donné deux mots latins *hostis*, *is*, m., « ennemi » et *hospes*, -*itis*, m., « hôte ». *Hostis* est un thème en -*i*, construit directement sur la racine, dont l'accusatif *hostem* a donné par exemple en ancien français *ost*, « armée, guerre » ou en espagnol *hueste*, « armée ». *Hospes* est un composé dont le premier élément est manifestement *hostis* et le second élément **pet*, une forme renvoyant peut-être à l'identité personnelle ou au pouvoir (cf. grec

1. Par exemple : Plaute, *Bacch.* 230-231 : *mille et ducentos Philippum attulimus aureos Epheso, quos hospes debuit nostro seni*, « Nous avons rapporté d'Éphèse 1200 philippes d'or, que notre hôte de là-bas devait à mon vieux maître » (A. Ernout (trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1933).
2. Par exemple : Plaute, *Poen.* 1005 : [...] *nolo ego errare hospitem*, « je ne veux pas induire en erreur un étranger » (A. Ernout (trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1938).
3. Par exemple : Suétone, *Claude*, 9, 1 : *extraneo uel etiam domesticorum aliquo deferente assidue uarieque inquietatus*, « il fut continuellement harcelé par les accusations diverses d'étrangers ou même de gens de sa maison » (H. Ailloud (trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1957).
4. Par exemple : Tite-Live, 5, 8, 11 (à propos de deux officiers romains qui se détestent) : *ne quam opem ab inimico uideretur petisse, uinci ab hoste quam uincere per ciuem maluit*, « Pour ne pas paraître avoir demandé une aide à son ennemi personnel, il préféra être vaincu par l'ennemi que vaincre grâce à un concitoyen » (traduction de l'auteur de l'article).



despotes « le maître de maison ») : le composé pourrait signifier à l'origine « celui qui personnifie éminemment l'hospitalité »⁵, nous reviendrons plus loin sur cette question. Son accusatif, *hóspitem*, a donné en ancien français *oste* et en français moderne « hôte ». Les deux mots *hostis* et *hospes* ont donc abouti en ancien français à des formes proches l'une de l'autre malgré une évolution phonétique très différente. *Hóstem*, paroxyton, a vite perdu la voyelle finale autre que *-a* (le *m* final n'était plus prononcé depuis longtemps). Dans *hóspitem*, proparoxyton, le groupe *-sp-* a protégé *-i-* assez longtemps pour que le *-e* final prenne le timbre indéterminé [ɛ sourd] qui a survécu au VIII^e siècle quand les finales des paroxytons se sont normalement résorbées⁶. L'évolution sémantique des deux mots, du latin à l'ancien français, a suivi une voie logique. *Ost* a trois sens principaux : 1. « armée » ; le service d'ost est le service militaire, l'obligation du vassal d'aider son seigneur par les armes. 2. « guerre, campagne » ; être en ost signifie « être en guerre » et, de même qu'en latin *hostis* s'appliquait à l'ennemi de l'État, l'ost est la guerre importante, celle du suzerain, par opposition à la « chevauchie », l'expédition privée. 3. « camp », « siège »⁷. *Oste* a également trois sens principaux : 1. « hôte », celui qui héberge. 2. « étranger », celui qui reçoit l'hospitalité. 3. homme jouissant du statut social intermédiaire entre les hommes libres et les serfs⁸. *Oste* a donné « hôte » en français moderne, *ost* a disparu : la proximité phonétique des deux mots au terme de l'évolution a probablement été un facteur qui a empêché la poursuite de leur coexistence.

5. Cf. É. Benveniste, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, vol. I, Paris, Minuit, 1969, p. 87.

6. Cf. É. et J. Bourciez, *Phonétique française. Étude historique*, Paris, Klincksieck, 1971, p. 151, § 141, 2, I.

7. A.J. Greimas, *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse, 1979, s. v.

8. *Ibid.*

La proximité étymologique de *hostis* et de *hospes* a suscité beaucoup d'interrogations et si, à l'époque classique et naturellement tardive, il y a une distinction claire entre l'emploi des deux mots: *hostis* désignant l'ennemi, *hospes* l'hôte ou l'étranger, le sens du mot *hostis* est intéressant à étudier de plus près, diachroniquement et synchroniquement, pour mieux comprendre comment on peut passer de l'ennemi à l'hôte par le simple ajout d'un élément. On a longtemps cru, et les Latins le disaient eux-mêmes⁹, que le sens premier de l'élément **ghost-* était «étranger» et que cet élément était en quelque sorte le pivot central du triptyque évoqué plus haut: hôte ← étranger → ennemi. Or dans les années 1950 et 1970 trois études importantes se sont succédé sur le sujet, qui ont montré que les choses n'étaient pas aussi simples, ni aussi évidentes.

Émile Benveniste, le premier, a mis en évidence que la racine **ghost-* n'était peut-être pas porteuse du sens d'«étranger» mais du sens d'«échange»¹⁰. Sa thèse peut se résumer de la façon suivante: **ghost-* désignerait la relation de compensation, concept qui paraît être comparé au potlatch des Indiens d'Amérique du Nord décrit par Marcel Mauss. Cette notion du don/ contre-don expliquerait à la fois le sens originel d'«hôte» pour *hostis* et le sens d'«égaliser», «rendre la pareille» du verbe latin *hostire*. Le sens classique d'ennemi serait apparu lorsqu'aux relations d'échange de clan à clan ont succédé les relations d'exclusion de *ciuitas* à *ciuitas*. Pour remplacer *hostis* dans le sens d'hôte le latin aurait alors utilisé le composé *hostis + potis*. *Potis* aurait eu à la fois le sens de «maître» (cf. latin *possum*, «pouvoir») et le sens de «précisément lui-même» (cf. hittite *apāš-pit*, «celui-là précisément», «celui-là même»). *Hospes* aurait donc originellement le sens de «celui qui personnifie précisément l'hospitalité».

Pour Philippe Gauthier¹¹, il y a deux difficultés dans la thèse d'Émile Benveniste. 1. Si *hostis* a bien désigné au départ «celui avec lequel on est en relation de compensation», on voit mal comment on a pu passer au sens contraire en évoquant les transformations politico-sociales de la Rome primitive, d'autant que la primauté progressivement reconnue à la *ciuitas* n'a pas mis fin aux relations personnelles ou familiales, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de la *ciuitas*. 2. Si *hostis* avait perdu progressivement son sens d'«hôte», pourquoi utiliser pour le remplacer un composé sur la même racine? Philippe Gauthier remet donc en avant le sens d'«étranger» pour *hostis* «primitif», tout en reconnaissant que ce type d'étranger devait être traité en sujet de droit. *Hostis* serait donc l'«étranger officiel» et *hostis-potis*, «celui qui représente l'étranger».

9. Cicéron, *Off.* 1, 37 (nous reviendrons sur le texte plus loin); Varron, *Ling.* 5, 3; Festus, p. 314; Servius, *Auct. Aen.* 4, 424; Macrobe, *Sat.* 1, 16, 14...

10. É. Benveniste, «Don et échange dans le vocabulaire indo-européen», *L'Année sociologique*, 3^e série, t. II, 1951, repris dans *Problèmes de linguistique générale*, t. I, Paris, Gallimard, 1966, p. 315-326. La publication la plus aboutie pour le sujet qui nous intéresse est le chapitre «Hospitalité», dans le volume I du *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, p. 87-101. Voir aussi p. 360-361 la conclusion du chapitre sur «L'esclave, l'étranger».

11. P. Gauthier, «Note sur l'étranger et l'hospitalité en Grèce et à Rome», *Ancient society*, n° 4, 1973, p. 1-21.

Otto Hiltbrunner¹² conteste quant à lui le sens de *ipse*, « lui-même », pour l'élément **pet-* de *hospes*, *hospitis*. Il préfère ne retenir que la notion de « pouvoir ». Reprendre ce débat dans sa globalité sortirait du cadre que je me suis fixé ici (et probablement aussi de mon cadre de compétences). Je m'attacherai plutôt à l'histoire du mot *hostis* en latin qui a posé problème aux Romains eux-mêmes. Son absence de postérité en français moderne n'est d'ailleurs peut-être pas due seulement à la proximité phonétique que nous avons déjà relevée de *ost* < *hostem* et de *oste* < *hospitem* en ancien français ni à la difficulté d'exister d'un monosyllabe qui aurait évolué vers *(h)ôt. Dans la langue latine le mot *hostis* fait en effet difficulté à la fois d'un point de vue diachronique et d'un point de vue synchronique. Les Romains sont un peuple conservateur dans le domaine juridique ou religieux, en particulier du point de vue littéral : des formules apprises par cœur se transmettent de génération en génération. C'est le cas par exemple de la loi dite des XII tables, rédigée au milieu du V^e siècle avant J.-C. par un collège de dix magistrats (les décemvirs) : elle codifie par écrit le droit coutumier, en innovant parfois, et surtout elle substitue la notion de *ius*, droit laïque, à celle de *fas*, droit religieux. Cette loi, fixée sur des tablettes en bronze, ne fut jamais formellement abrogée. Or elle contient le mot *hostis* employé avec un sens différent de celui qu'il avait au I^{er} siècle avant J.-C. par exemple et Cicéron éprouve le besoin de s'en expliquer :

Je remarque... que la tristesse de la réalité a été atténuée par la douceur du terme, en ceci que fut appelé *hostis*, celui qui à proprement parler était *perduellis* [« ennemi public »]. On nommait *hostis* en effet chez nos aïeux celui que maintenant nous nommons *peregrinus*, étranger. Les XII tables portent : AVT STATVS DIES CVM HOSTE, ou le jour fixé avec l'étranger, et de même : ADVERSVS HOSTEM AETERNA AVCTORITAS, vis-à-vis de l'étranger, que la garantie soit perpétuelle¹³.

Toujours au I^{er} siècle avant J.-C., Virgile met dans la bouche de Didon le mot *hostem* en parlant d'Énée¹⁴. Même si nous sommes au moment de la rupture, au moment où Énée quitte Carthage et son amante pour accomplir sa mission, le héros troyen n'est évidemment pas l'ennemi de la reine de Carthage comme on le traduit parfois maladroitement¹⁵. Virgile utilise à dessein une expression peut-être archaïsante mais en tout cas comprise de ses concitoyens. Beaucoup plus tard cependant, au V^e siècle après J.-C., ses commentateurs devront expliquer qu'autrefois en latin on

12. O. Hiltbrunner, « Hostis und xenos », in *Studien zur Religion und Kultur Kleinasien (Festschrift für F.K. Dörner)*, Leyde, Brill, 1978, p. 424-446.

13. Cicéron, *Off.* 1, 37: *Equidem... illud animaduerto, quod, qui proprio nomine perduellis esset, is hostis uocaretur, lenitate uerbi rei tristitiam mitigatam. Hostis enim apud maiores nostros is dicebatur quem nunc peregrinum dicimus. Indicant duodecim tabulae: AVT STATVS DIES CVM HOSTE, itemque: ADVERSVS HOSTEM AETERNA AVCTORITAS* (M. Testard (trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1965).

14. Virgile, *Aen.* 4, 424: *i, soror, atque hostem supplex adfare superbum*, « Va, ma sœur, parle en suppliante à ce fier étranger » (A. Bellessort (trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1925).

15. Par exemple dans l'édition Paris, Garnier Flammarion, 1965.

employait *hostis* à la place d'*hospes*¹⁶. Il semble donc qu'en latin deux systèmes d'opposition sémantique se sont succédé (et pendant un temps superposé), précédant eux-mêmes le triptyque du français moderne :

	hôte	étranger	ennemi
1.	<i>hostis</i>	<i>hostis</i>	<i>perduellis</i>
2.	<i>hospes</i>	<i>peregrinus</i>	<i>hostis</i>

Synchroniquement, les hommes politiques latins utilisent ce système d'opposition compliqué et jouent sur les mots dans le sens qui les arrange. Dans la mentalité romaine il y a en effet deux types de guerre : le *bellum externum*, la guerre contre les étrangers, est une guerre noble (y compris quand il s'agit d'une guerre de conquête), une guerre « encadrée » juridiquement et religieusement. Le *bellum ciuile*, la guerre civile, est une guerre honteuse. Dans ce contexte les nuances entre *hostis* « ennemi public » et *inimicus* « ennemi privé » sont utilisées subtilement¹⁷. Ainsi Catilina, chef d'une conjuration de ce que nous appellerions des « révolutionnaires », est appelé *hostis* par Cicéron, représentant du pouvoir en place¹⁸. Il s'agit de justifier les moyens militaires utilisés pour faire face à cette tentative de coup d'état. Catilina étant déclaré *hostis* par le sénat, la guerre contre lui est légitime et noble. En revanche Catilina lui-même se déclare traqué par des *inimici*, sous-entendant ainsi que la guerre que l'on veut mener contre lui est ignominieuse¹⁹. Une vingtaine d'années plus tard César utilise avec une grande fréquence le mot *inimici* pour désigner les Pompéiens au livre I du *Bellum Ciuile*²⁰. Il signifie ainsi que la guerre que Pompée dirige contre lui est injuste. Un siècle plus tard encore, Néron est proclamé *hostis* par le sénat²¹. Cette proclamation permet la *damnatio memoriae*, la suppression de son souvenir (destruction des statues à son effigie, martelage des inscriptions qui portent son nom, etc.). Le procédé sera utilisé d'autres fois au cours de l'Empire.

Hostis est donc un mot difficile. Le sens d'« ennemi public » à l'époque classique et tardive ne fait pas de doute. Il ne fait pas de doute non plus qu'au moment de

16. Servius, *Auct. Aen.* 4, 424: *nostri hostes pro hospitibus dixerunt.*

17. Voir à ce sujet P. Jal, « *Hostis (publicus)* dans la littérature latine de la fin de la République », *Revue des études anciennes*, n° 65, 1963, p. 53-79.

18. Cicéron, *Cat.* 1, 13, 33: *hostis patriae* (le pluriel s'applique à Catilina et à ses amis).

19. Salluste, *Cat.* 31, 9: *Ad hoc maledicta alia cum adderet, obstrepere omnes, hostem atque parricidam uocare. Tu mille furibundus: « Quoniam quidem circumuentus, inquit, ab inimicis praeceps agor, incendium meum ruina restinguam »*, « Comme il [Catilina] poursuivait par d'autres injures, le sénat tout entier l'interrompt par des clameurs, le traitant d'ennemi public et de parricide. Alors, laissant éclater sa fureur: "Hé bien, dit-il, puisque je suis traqué par les ennemis qui veulent me précipiter dans l'abîme, j'éteindrai sous des ruines l'incendie qui me menace" » (A. Ernout (trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1971).

20. César, *Ciu.* 1, 1, 8; 1, 4, 4; 1, 7, 1; 1, 8, 3; 1, 9, 2; 1, 22, 5; 1, 32, 2; 1, 32, 3; 1, 32, 5; 1, 33, 3.

21. Suétone, *Nero*, 49, 2; *Orose* 7, 7, 13; *Eutrope* 7, 15, 1; Jean d'Antioche 92 M, v. 56-60.

la rédaction de la loi des XII tables, au V^e siècle avant J.-C., il avait le sens d'«hôte étranger». La racine **ghost-* devait probablement contenir en elle deux notions : celle d'étranger et celle de liens juridiques réciproques, autrement dit désigner un étranger juridiquement défini, ce qui permet de passer du sens d'ennemi officiel à celui d'hôte officiel et inversement.

Philippe FLEURY

ERSAM

Université de Caen Basse-Normandie

QUI EST L'HÔTE ÉTRANGER ? Un ami ou un ennemi ? L'hôte est celui que l'on reçoit. Il peut s'agir d'un invité, mais il peut être aussi un hôte surprise, l'hôte d'un jour ou un visiteur prolongeant son séjour jusqu'à se fondre dans le paysage. Il peut également être perçu par l'« autochtone » comme un élément non assimilé et non assimilable du fait même de son désir de conserver son identité. Les questions des rapports avec l'hôte étranger sont abordées selon trois axes principaux. La première partie de l'ouvrage est consacrée à un travail de définition et fait converger des approches venues de domaines linguistiques et culturels différents pour esquisser une histoire de l'hôte. Le deuxième axe concerne la « réception » et les facteurs qui influent sur la transformation d'une attitude hospitalière en agressivité ou, inversement, sur l'évolution des sentiments qui vont progressivement de l'indifférence à l'attachement à celui qui finit par faire partie du paysage. Le troisième axe réunit des études qui interrogent les fluctuations qui mènent de la transgression à l'intégration. Par leur diversité, les articles rédigés par des spécialistes en langues, littératures et civilisations européennes donnent un éclairage multiple à la question fondamentale des rapports avec l'« Autre ».



9 782841 333578

ISBN : 978-2-84133-357-8

25 €